

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211702006

20252105- 2025 _46E

Accusé de Réception Préfecture reçu le :

27/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département
CHARENTE-MARITIME

Commune
LAGORD

N°2025-46

VOTANTS : 22

Pour : 22

Abstentions : 0

Contre : 0

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de LAGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de Conférence de la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mai 2025.

PRÉSENTS :

Mr GRAU Antoine, Maire. Mr MARTIN Bruno, Mme GRIVOT-Anne-Laure, Mr TURCOT André, Mme LACARRIERE Brigitte, Mme BICARD Josiane, Mr BACLES Gérard, Adjoint au Maire.

Mr GIAT Patrick, Mme CHIPOFF Katherine, Mr MOREAU Jean-Christophe, Mme BAUDET Isabelle, Mr MAURIZOT Benoît, Mme LELONG-RENAUD Magali, Mme HERVOUET Cécile, Mr MACHEMY Jérémie, Mme ROBIER Lucie, Mme BAKAREKE Consolata, Mr POIROUX Léo, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS - POUVOIR :

Mr BECH Xavier donnant pouvoir à Mr MARTIN Bruno,
Mr MOREAU-CHAZEAUD François donnant pouvoir à Mme LACARRERE Brigitte,
Mme CHERVET Samantha donnant pouvoir à Mr MOREAU Jean-Christophe,
Mme TAMARELLE Maria donnant pouvoir à Mme BICARD Josiane.

ABSENTS EXCUSÉS – SANS POUVOIR :

Mme FIQUET Marie-Hélène, Mme OERLEMANS Micheline, Mr GUIGNOUARD Philippe,
Mme LAGIER CURRAT Joëlle, Mr MAZE Ronan, Mr BLANC Pierre-Emmanuel,
Mr BENARD Alexandre.

Madame BAKAREKE Consolata est nommée pour assurer les fonctions de Secrétaire.

OBJET :

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025 AUX ASSOCIATIONS

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations ;

Vu l'avis favorable des élus réunis en commission le 24 avril 2025 ;

Vu les demandes des associations Lagordaises ;

Considérant que les demandes de subventions formulées par les associations concernent, pour chacune, un projet d'intérêt général,

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget des subventions municipales 2025 aux associations ci-dessous détaillées :

I – Associations Lagordaises : Il est proposé d'attribuer à :

Associations avec convention	Montant de la subvention
Association Musicale Sainte-Cécile	11 445 €
Cap Aunis	22 000 €
Lagord Tennis Squash	24 000 €

Associations sans convention	Montant de la subvention
Association Fraternelle des Anciens Combattants	500 €
Club des Entreprises "Nord de La Rochelle"	200 €
Comité de quartier La Plouzière	300 €
Lagord d'hier à aujourd'hui	150 €
Ma fée Clochette	100 €
Pétanque Club Lagord	250 €

II –Associations ou organismes dont le siège est sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle

Collectif Eau Publique 17 (CEP17)	150 €
Planning chat	250 € minimum + selon le contrat
UNP - AAOM - TDM Gaston Giraud	100 €

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer aux associations demanderesse les subventions ci-dessus définies ;
- Prendre acte que ces crédits sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2025.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

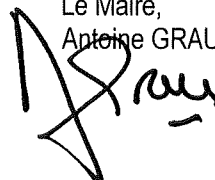
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- *D'attribuer aux associations demanderesse les subventions ci-dessus définies ;*
- *De prendre acte que ces crédits sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2025.*

La secrétaire de séance
Consolata BAKAREKE



Le Maire,
Antoine GRAU




Le Maire soussigné,

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue à la
Préfecture le **27/05/2025**

Et affichée le **27/05/2025**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
gracieux présenté dans un délai de deux mois à compter de sa
notification, ou d'un recours contentieux, dans ce même délai, devant le
Tribunal Administratif de Poitiers.



Le Maire,

